

n° 85 - 17 mai 2013

Égalité



Fédération de Paris du Parti socialiste

Un an de progrès pour les droits des femmes: les actions réalisées!

Depuis l'élection de François Hollande à la Présidence de la République, l'égalité femmes hommes est devenue une priorité de l'action gouvernementale. Un an plus tard, les droits des femmes sont mieux connus et en progrès. Certes, l'égalité femmes hommes n'est pas encore pleinement effective, mais déjà la situation des femmes a commencé à s'améliorer. L'action et la mobilisation doivent cependant être poursuivies !

Retrouvez ci-dessous le bilan de cette première année de la Présidence Hollande, publiée par le Ministère des droits des femmes (<http://femmes.gouv.fr/un-an-de-progres-pour-les-droits-des-femmes-les-actions-realisees/> ; en vidéo : http://www.dailymotion.com/video/xzlgyn_une-annee-de-progres-pour-les-droits-des-femmes_news#.UZTp-nf8xi0)

Réaliser l'égalité au travail

Accompagner, alerter, sanctionner les entreprises privées comme publiques : un outil inédit - www.ega-pro.fr - leur donne les clefs pour réaliser l'égalité professionnelle. Une procédure de contrôle systématique a été instaurée, assortie d'instructions aux services de l'Etat. Les premières amendes sanctionnant les sociétés récalcitrantes viennent d'être prononcées. L'égalité n'est plus seulement dans les textes, elle est dans les faits.

Un seuil minimal de temps de travail de 24 heures par semaine et des horaires en continu ont été prévus dans le projet de loi relatif à la sécurisation de l'emploi, pour limiter la précarité du temps partiel, notamment pour les femmes. Les heures complémentaires sont majorées dès la première heure.

Pour lutter contre le plafond de verre, un classement des entreprises du SBF 120, selon le degré de féminisation des instances de direction, est désormais publié chaque année.

Un plan pour le développement de l'entreprenariat féminin sera dévoilé dans les prochaines semaines.



Eduquer à l'égalité de la crèche à l'université

Le programme « ABC de l'égalité » sera déployé dès la prochaine rentrée scolaire dans 10 académies. Il concernera les classes de la maternelle jusqu'au cm2. La formation des enseignants comprendra désormais un module pour mieux prévenir les inégalités filles-garçons. L'éducation à la sexualité sera enfin effective et généralisée. Le futur service national de l'orientation accordera une importance toute particulière à la mixité des formations et des métiers. Le projet de loi sur l'enseignement supérieur fera de la France le premier pays au monde à permettre la parité dans les organes de gouvernance des universités.

d'accueil de jour ont été financés dans 62 départements, **un tiers des 5 000 places d'hébergement d'urgence qui seront créées pendant le quinquennat sera dédié aux femmes victimes de violences.**

Le téléphone portable Grand Danger se généralise sur tout le territoire. La grande enquête VIRAGE sur les violences faites aux femmes, qui n'avait pas été actualisée depuis 10 ans, est relancée. Un projet de loi renforce la lutte contre les mariages forcés, les mutilations sexuelles et la polygamie. La Mission Interministérielle contre les violences (MIROF) appréhende désormais l'ensemble des violences faites aux femmes. Elle est chargée de coordonner l'action du gouvernement contre toutes les formes de violence, dont la prostitution et la traite. Elle élabore un plan de formation des professionnels concernés par les violences faites aux femmes.

Garantir le droit des femmes à disposer de leur corps

Depuis le 31 mars 2013, l'accès à la contraception est garanti de manière anonyme et pris en charge à 100% pour les mineures de 15 à 17 ans. L'IVG est remboursée à 100% et couvre la totalité des charges supportées par les établissements. Les Pass-Contraception sont en voie de généralisation dans les Régions.

Instaurer la parité à tous les étages

Vie politique, sport, universités, fonction publique : la parité touche désormais tous les domaines. Après la publication de la loi, la réforme du scrutin binominal paritaire prendra effet dès 2014 pour les élections cantonales. De 13,5% de femmes dans les conseils généraux, on passera à 50%. La féminisation des conseils municipaux progressera grâce à l'extension du scrutin de liste proportionnel aux communes de plus de 1 000 habitants. Une plus juste représentation des femmes dans les fédérations sportives, les instances consultatives, les chambres de commerce ou encore les autorités administratives indépendantes est en cours.

Promouvoir l'image des femmes dans les médias

Le CSA verra prochainement ses compétences élargies pour veiller à cette image et au respect des droits des femmes. L'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) est régulièrement saisie de publicités qui portent atteinte à la dignité des femmes. La télévision fera davantage de place au sport féminin grâce à la refonte du décret listant les événements sportifs d'importance majeurs devant obligatoirement être diffusés en clair.

Agenda

- **Vote d'investiture pour notre tête de liste aux Municipales 2014**
Le Mercredi 22 mai 2013
Scrutin de 17h à 22h dans les sections
- **Prochaine réunion de la Commission égalité femmes hommes**
Le lundi 27 mai 2013
à 19h30 - Fédération PS Paris
32 rue Alexandre Dumas - 11^{ème} arr.
(M° Rue des Boulets)

Protéger les femmes contre les violences

Définition élargie, sanctions renforcées : le harcèlement sexuel est le premier texte de loi voté par le Parlement. L'accueil des femmes victimes de violences est renforcé : des lieux



Avec François Hollande, pour la France,

un an d'engagements tenus,

un an de changement.



EMPLOI

LOGEMENT - VILLE

ÉCOLE

SANTÉ - SOLIDARITÉ

SÉCURITÉ - JUSTICE

NOUVEAUX DROITS

Emploi, Logement, Ville, Ecole, Santé, Solidarité, Sécurité, Justice, Nouveaux droits dont l'égalité femmes hommes : pour retrouver l'ensemble des actions menées par la majorité présidentielle sur le site *Un an de changement* : <http://www.parti-socialiste.fr/1andechangement/>

Equal Pay Day :

L'égalité salariale femmes-hommes au cœur de l'action du gouvernement

Comme écrit dans la Lettre *Egalité* en avril, « en France, une femme travaillerait gratuitement jusqu'au 25 avril. » (<http://p9.storage.canalblog.com/98/50/620924/85812697.pdf>). Pour contrecarrer cette scandaleuse réalité que subissent de nombreuses femmes, le Gouvernement et sa majorité ont voulu mettre en place dès 2012 différentes mesures dont les premiers résultats commencent à produire leurs effets. Ces mesures s'articulent avec une ambition plus vaste destinée à réaliser effectivement l'égalité des droits entre les sexes.

Aussi, aujourd'hui, poursuivons cette mobilisation et cette détermination des socialistes en faveur de l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes.

Communiqué du Parti socialiste du 25 avril 2013

Les femmes gagnent en moyenne 27% de moins que les hommes. Cet écart s'explique en partie par le fait que, malgré le principe « à travail égal, salaire égal », les femmes sont moins payées que leurs collègues masculins, à poste et expérience égaux.

Cette discrimination pure est inacceptable. C'est pourquoi, dès leur arrivée aux responsabilités, et contrairement au gouvernement précédent, les socialistes ont mis l'égalité salariale au cœur de leur action.

Lors de la grande conférence sociale de juillet 2012, les partenaires sociaux ont entamé une négociation sur la question de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Cette négociation a débouché sur des premières mesures en décembre 2012.

Les entreprises ont désormais de nouvelles obligations et un nouveau système de contrôle a été mis en place, afin que des sanctions puissent être concrètement prononcées.

- La thématique des écarts de rémunération doit désormais être obligatoirement traitée dans les négociations ou dans les plans d'action des entreprises de plus de 50 salariés.
- Les entreprises de plus de 50 salariés doivent désormais déposer leurs plans d'action de lutte contre les inégalités salariales auprès des services de l'Etat, qui sont chargés de les contrôler.
- Les entreprises ne pourront adopter un plan unilatéral d'action uniquement en cas d'échec attesté des négociations : cette mesure garantit la primauté de la négociation sociale avec les syndicats au sein des entreprises de plus de 300 salariés.

Ces nouvelles mesures ont démontré leur efficacité: depuis début 2013, **1.500 plans ou accords d'entreprise ont été déposés aux services de l'Etat et 135 mises en demeure ont été prononcées.**

Najat Vallaud-Belkacem est revenue dans Le Parisien du 25 avril sur l'esprit de la politique gouvernementale : **arrêter l'incantation, rendre les sanctions dissuasives et plausibles.**

Dans certaines régions, plus de la moitié des entreprises se sont déjà conformées à leurs obligations. Le chiffre augmente à mesure que les contrôles se font. (...) On sanctionne. Une fois qu'on a expliqué, accompagné, alerté, il est normal de demander des comptes. Et la peur du gendarme, ça fonctionne.

Les deux premières sanctions sont tombées (ces sanctions peuvent aller jusqu'à 1% de la masse salariale de l'entreprise) : la première parce que l'entreprise n'a pas prévu d'actions pour lutter contre les inégalités salariales, le seconde parce que l'entreprise n'a pas remis les documents demandés aux services de l'Etat.

Christine RIMBAULT

Secrétaire fédérale à l'égalité
chris_rimbault@yahoo.fr



Andrea FUCHS

Secrétaire fédérale adjointe à l'égalité
andrea.fuchs@neuf.fr